



L'INFO HEBDO

Délégué(e) s

Alain
Coté

Daniel
Lavoie

Daniel
Paquin

Denis
Aubin

Denis
Collard

Isabelle
St-Hilaire

Lynda
Campeau

Lyne
Dessureault

Mario
Bouchard

Michelle
Clément

Nicholas
Dalphon

Raphaël
Labarre

Réjean
Audet

Roger
Lambert

Ronald
Dufort

Sylvain
Champoux

Pierre
Larocque
(P.A.E)

Ressources
Humaines

Caisse
D'économie
Lundi au jeudi
10h30@17h00
Vendredi
10h30@16h00

5705, rue
Sherbrooke Est
253-0610

on locale 501

No: 757 (Sem. 06) LUNDI LE 03 FÉVRIER 08

DÉCÈS D'UN CONFRÈRE RETRAITÉ.

Nous avons appris la semaine dernière le décès du confrère retraité Gilles Leclerc à l'âge de 60 ans et 9 mois. Gilles est retraité depuis un an, il était cariste de l'atelier 035 pour l'atelier 024 et travaillait à l'usine depuis 1970. Nous désirons exprimer nos plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à tous ses amis.

CENTRAIDE :

Le prochain tirage Centraide se fera jeudi le 7 février 2008.

Le prix de ce tirage sera la télévision à écran plat 32''.

Pour ceux qui ne font pas encore partis du « Club du petit 2 » qui vous permettra d'être éligible au tirage, il est encore temps de venir remplir un formulaire d'adhésion disponibles aux ressources humaines

EN PRÉVISION DE LA RETRAITE

Quelques conseils, lorsque je prévois de prendre ma retraite.

Vous pouvez demander une estimation de calcul de retraite aux rescousses humaines.

Ensuite vous pouvez demander une estimation au syndicat pour une comparaison.

Vous consultez un planificateur financier de votre choix.

Vous choisissez la date de votre retraite, toutefois il est toujours fixé le 1^{er} jour du mois

DOCUMENTS REQUIS POUR LA RETRAITE :

En voici la liste :

1. Lettre de confirmation de la date de votre retraite. Service offert par votre syndicat
2. Certificat de naissance.
3. Certificat de naissance du conjoint ou de la conjointe (si option survivant).
4. Certificat de mariage (paroisse accepté).
5. Numéro assurance social du conjoint ou de la conjointe.
6. Formulaire de dépôt direct avec un spécimen de chèque.
7. Carte d'affaire de conseiller financier.

LE DÉLÉGUÉ (E) SERA EN TÊTE DE LA LISTE

CONVENTION COLLECTIVE » ARTICLE 15.18 PAGE 89 » TROISIÈME PARAGRAPHE

DANS LE CAS D'UNE MISE-À-PIED OU DE DÉPLACEMENT ET DANS LE SEUL BUT DE MAINTENIR LA REPRÉSENTATION SYNDICALE PENDANT LA MISE-À-PIED, **UN DÉLÉGUÉ SERA EN TÊTE DE LA LISTE D'ANCIENNETÉ DE SA CLASSIFICATION DANS SON ATELIER.** DANS LE CAS OÙ SA CLASSIFICATION EST ÉLIMINÉE À L'INTÉRIEUR DE L'ATELIER ET QU'EN EXERÇANT NORMALEMENT SES DROITS DE DÉPLACEMENT, EN VERTU DE L'ARTICLE 15, IL EST MIS À PIED HORS DE SON ATELIER, ON CONSIDÉRERA À CETTE FIN, ET À CETTE FIN SEULEMENT, QUE L'EMPLOYÉ COMPTE PLUS D'ANCIENNETÉ QUE LE PLUS JEUNE TRAVAILLEUR DE N'IMPORTE QUELLE AUTRE CLASSIFICATION À L'INTÉRIEUR DE SON ATELIER DANS LA MESURE OÙ IL PEUT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA TÂCHE EN VERTU DE LA NOTE II.

LE RAPATRIEMENT DU FOND DE PENSION.

Étant donné que la pluralité des travailleurs est maintenant au Québec, le syndicat a demandé le rapatriement du fond de pension de l'Ontario au Québec. Cette demande est maintenant dans les mains de la Régie des rentes du Québec.

DATES À RETENIR :

FORMATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS : 4-5 et 6 février 2008.

KIOSQUE REER : *Le 12 février 2008*
PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL : *Le 22 février 2008.*
PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE : *Le 24 février 2008.*